

Réunion du Conseil municipal du 24 juillet 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Masson Frédérique donne pouvoir à Pichon Vincent

Rocher Sylvie donne pouvoir à Chastillon Marine

Ordre du jour

- Constitution des commissions municipales
Cf : extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 24 juillet 2020
10 commissions au lieu de 11
A la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place de ces commissions.
- Désignation des délégués ou représentants : PNRA, SDEF, Syndicat Mixte VIGIPOL, Conseil Portuaire CR, Réserve Naturelle, CAO, PNMI, défense, conseil d'administration du CCAS
Cf : extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 24 juillet 2020
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire : Vote à main levée. Le conseil municipal a voté à la majorité la délégation d'attributions.

Questions diverses/informations

- Achat PC pour le maire et la 1^{ère} adjointe

Hormis le PC du secrétariat, il n'y a pas de PC pour le maire et le premier adjoint. Didier Delhalle souhaite que le conseil municipal se prononce sur un achat de deux ordinateurs. Un devis a été demandé pour des ordinateurs portables équipés en Windows 10 et pour un coût total de 2 204 euros (organisme des collectivités locales). Le prix est le même qu'à la FNAC. La TVA sera récupérée. La maintenance est comprise. Cette dépense sera affectée à l'opération 64 du budget (3 000 euros sont disponibles). Marine Chastillon et Amélie Jacob trouvent que deux ordinateurs c'est beaucoup. Jusqu'alors les conseillers municipaux utilisaient leur propre matériel. Le Maire explique la nécessité de séparer ce qui est de l'ordre privé de ce qui relève du mandat. D'autre part, les ordinateurs serviront à tous les conseillers.

- Réfection du toit de l'école

Il y a une fuite au niveau du toit du bâtiment : une faitière n'est pas en place. La partie centrale de la toiture a été refaite mais pas la totalité. La chute d'ardoises a amené les enseignants à prendre la décision de ne plus autoriser les sorties dans la cour. Le bâtiment appartient au département. Un courrier a déjà été envoyé à la Présidente du Conseil Départemental. Le maire a anticipé en demandant un devis pour la réfection du toit à la société ACO de Plouarzel puisqu'il faudrait que tout soit réparé avant la rentrée

scolaire. Il souhaitait avancer le montant des travaux puis se faire rembourser par le Conseil Départemental. Marine Chastillon attire l'attention sur le risque de cette pratique. En revanche, le devis peut être présenté au conseil départemental. On peut tenter « le bras de fer » en menaçant de fermer l'école. Claudie Corolleur se pose la question de la légalité de cette fermeture puisque le bâtiment, propriété de la région, accueille des collégiens. Qu'en sera-t-il pour le principal du collège ?

- Participation au projet numérique (tablettes + écran)

Un dossier de candidature projet a été élaboré par l'enseignant de l'école primaire et déposé en mairie. Il s'inscrit dans le cadre du développement du numérique à l'école. Il consiste en l'acquisition de matériel informatique (tableau interactif et tablettes) pour un montant de 3 500 euros. L'ancien vidéo projecteur et l'ordinateur étant obsolètes. L'Etat s'engage à financer ce projet à la condition que la commune participe à hauteur de la moitié du coût soit 1750 euros. Le maire et les conseillers municipaux y sont favorables.

- Problématique des chevaux

Après avoir évoqué la réunion avec les responsables du PNRA, le maire expose la problématique des chevaux à Molène. Il a estimé le coût commune en homme /temps et en compléments alimentaires sans compter les frais de maréchal ferrant et de vétérinaire à 8 300 euros/an. Vincent Pichon fait remarquer qu'en ce moment on est à deux sacs d'aliment par semaine par manque d'herbe. Il s'agissait au départ d'une action expérimentale. Ca coutera moins cher de passer le Giro broyeur.

Les chevaux viennent de Belle Ile et sont devenus propriété de la commune à leur réception sur Molène. S'il arrive quoi que ce soit, la mairie est responsable.

Le déplacement du parc, l'approvisionnement en eau et en nourriture et les soins reposaient sur le bénévolat des élus du mandat précédent. Ce fonctionnement n'est pas pérenne. Pour l'instant c'est Vincent Pichon qui s'en occupe.

A la mort des chevaux, il est interdit de les enfouir. Il faut donc prévoir 1 000 euros d'équarrissage par cheval. On ne sait même pas si la Compagnie Penn Ar Bed acceptera de transporter des carcasses. La solution serait de trouver une ferme qui peut accepter les chevaux sur le continent. Des contacts sont déjà pris. Le PNRA est d'accord pour payer le transport des chevaux.

- Les moutons de Ledenez

Les moutons de Ledenez n'ont pas d'existence légale. Daniel Masson en a fait don à son beau frère Denis Letwein. Pour qu'ils aient une existence légale, il faut les faire répertorier, qu'il y ait eu une prise de sang, un numéro d'identification (boucle). Le PNRA regrette que ces moutons soient sur le ledenez : apport d'azote, plantes endémiques mangées. Il est urgent d'en tuer 3 très vite et ramener sur Molène les autres. Ils ne peuvent être ni vendus, ni donnés. La mairie est responsable. Ils sont sur des espaces naturels. La situation des moutons de François Tanguy est la même sur Molène. Denis L. pourrait les ramener à Molène en s'engageant à décharger la mairie de toutes responsabilités.

Daniel Masson a récupéré les moutons à Quemenez (abandon de troupeau). Les premières saillies ont eu lieu à Molène. Et le troupeau s'est installé à Ledenez. Il y a 7 moutons en tout. Par rapport aux touristes qui fréquentent les refuges c'est compliqué.

- Construction des deux logements (exécution ou report du projet)

Le projet de construction de deux logements a été lancé par le conseil municipal précédent. D'un financement extérieur de 80% on est passé à 70 %, il manque donc 30% qui reviennent à la commune (224 000 euros). Le maire estime ne pas y voir suffisamment clair concernant les finances de la commune. Les Loyers seraient assez conséquents. Quand on loue, on doit appliquer la TVA sur le loyer et la reverser à l'état. Il faut également prévoir les travaux d'entretien. S'il n'y a aucun locataire, le budget communal ne permet pas le paiement du montant des loyers.

Consultation des offres : les offres sont revenues infructueuses. Le permis de construire accordé est valable cinq ans. C'est un bon projet mais le maire souhaite que les membres du conseil réfléchissent à un report.

D'autant qu'il évoque la rencontre avec une personne qui veut installer une brasserie artisanale à Molène. La CCPI peut l'aider à monter le dossier et financerait la construction de ce local technique de 50 m² qui pourrait être construit sur le terrain appartenant à la CCPI et situé entre le centre de secours et la Maison de l'environnement. Pendant la phase de fermentation, le brasseur n'a pas besoin d'être sur place. Cela lui permettrait de conserver son travail actuel. Il écoulerait sa production « bière la Molénaise » l'été à la brasserie et sur le continent. La famille avec trois enfants souhaiterait à terme venir s'installer sur Molène à temps plein. Le projet de construction de logements est cohérent.

Si on reporte le projet, l'ancien collège peut-il être démonté et évacué ? Le bâtiment est dangereux. L'endroit était squatté l'année dernière. Il faut donc sécuriser les lieux et prendre un arrêté municipal. Si l'on commence la démolition, le permis de construire court.

En cas de report, les subventions ne sont pas perdues et seraient injectées dans les autres projets des îles de l'AIP ; mais il faudra remonter le dossier et redemander les aides. On doit rendre une réponse avant le premier septembre pour que les subventions ne soient pas définitivement perdues pour les îles du Ponant.

- Réhabilitation du port et de l'aire naturelle de camping

Le Parc Marin pourrait financer cette réhabilitation à 50% et à charge de la commune de financer l'autre partie. Il s'agirait de réaligner les blocs, mettre des chaînes et des bouées. Une entreprise d'Ouessant (Sarl SCAPH'EUSA) est habilitée pour ces travaux qui seraient garantis tous les ans. Aurélien Masson n'a pas cette habilitation. Cette remise en état coûterait 10 000 euros.

Cela permettrait de mettre en place un règlement portuaire et le diffuser partout (loueurs de bateaux, offices de tourisme...) On éviterait l'arrivée des bateaux dans le port et le stationnement aux différentes cales. Le règlement pourrait tenir compte des situations vécues.

On peut réfléchir à l'installation d'un ponton flottant dans le bassin mais le Molenez y vient de temps en temps.

Un ponton peut se louer mais vu le coût de transport ce n'est pas intéressant pour Molène.

L'aire naturelle de camping : tous les sanitaires (à part un) sont à la mairie. La consommation d'eau et d'électricité à la charge de la commune est importante. La

solution serait de mettre au Charcot un module avec toilettes, douches et éviers, puisqu'une construction en dur ne serait pas acceptée par les Bâtiments de France. La CCPI pourrait prendre à sa charge les travaux de terrassement et d'assainissement. Le PNRA et le Parc Marin seraient parties prenantes du projet.

Pour cette saison, on compte sur le civisme des gens pour payer le camping et les mouillages à la poste ou dans le commerce.

La collecte des corps morts, un passeur pour le Ledenez et la collecte du camping pourrait permettre la création d'un emploi saisonnier. On peut voir avec le gestionnaire des refuges pour la participation au passage.

Pour le paiement des mouillages, Eric Cariou propose de relever les numéros des bateaux et d'envoyer la facture chez les personnes.

Marine Chastillon se pose la question du coût de l'installation par rapport à la fréquentation des plaisanciers dans les commerces de l'île.

La réhabilitation permettrait d'étendre la période de fréquentation et sécuriserait les mouillages. On rencontre des problèmes d'ancres qui ripent et qui détruisent la flore. La Région finance 4 600 euros par an (en 4 fois) pour le nettoyage des cales et pour la signalétique.

- Points CCPI, Parc Marin et AIP

Conventions avec la CCPI pour le cimetière, les espaces naturels avec le Parc Marin pour la maison insulaire. Convention sémaphore : 143 heures payées : 6 300 euros. L'argent rentre dans la caisse de la mairie. C'est Solène qui s'occupe de l'ouverture et la fermeture du bâtiment et de l'entretien mais ce n'est pas dans sa fiche de poste. Pour les eaux du Ponant, même chose, quand le titulaire est absent, ce sont les élus qui assurent l'intérim.

La zone de l'impluvium est propriété de la CCPI et exploitée par les Eaux du Ponant. Il faut évacuer toutes les remorques qui y sont stockées si nous ne voulons pas que l'ARS nous épingle. La commune ne pourrait pas se relever de l'amende qu'elle risque. Il y avait une cuve de biocarburant qui a déjà été enlevée.

Il faut donc trouver un autre endroit pour l'immobilisation de toutes ces remorques qui servent pour les mises à l'eau et la sortie des bateaux. Il est difficile de trouver un terrain communal.

Didier Delhalle présente le projet de changement de ber municipal, pour les sorties et les mises à l'eau. (Financement à moitié par le parc marin). Les gens qui ont des remorques continueront de les utiliser jusqu'à extinction. Le maire prendrait un arrêté pour interdire l'arrivée des nouvelles remorques. Les sorties et mises à l'eau seraient gratuites dans le cas de l'utilisation du ber municipal. L'AIP pense que c'est mieux de demander un petit loyer d'hivernage sur le port que de faire payer les sorties et les mises à l'eau. Une association peut gérer ces sorties et mises à l'eau. Guy Rocher est d'accord de le faire.

Le Parc marin peut faire évacuer Les carcasses de bateaux (coque polyester) à condition que les propriétaires ne soient pas connus ou identifiés.

- Autres points

BKE, a demandé pour le 15 août l'autorisation de joutes nautiques. Le conseil municipal est favorable.

Un binôme de gendarmes est venu. Le colonel de gendarmerie a donné son accord à condition de les héberger. Le directeur du Parc Marin a autorisé l'hébergement à la maison de l'environnement. Ils viendraient à nouveau en août : le 4 à la journée et la nuitée du 10/11.

En cas d'urgence la SNSM pourrait venir les chercher.

Le PNRA a le projet de sentier d'interprétation sonore autour de Molène. Une demande a été faite afin de revoir le tracé pour le rendre accessible à tous (Prêt de matériel par la CCPI ; tracé par le PNRA). Le Parc Marin est OK. Le maire propose de faire le trajet tous ensemble pour envisager ce nouveau tracé. Le plus gros travail sur le sentier côtier se situe au niveau des cultures de Mr Consorti : problème d'érosion important. De Notre Dame du bon retour au bac à marée du bas du moulin nord, on ne touche à rien.

La CCPI est propriétaire d'une route à Molène (du restaurant « Le vent des îles » au Roussin). Au moment de la réfection de cette route, on peut envisager de cumuler plusieurs exercices financiers et revoir ainsi d'autres routes et sentiers.